

Personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur en 2015

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles névrotiques ou de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la Lévonine), ou de Lithium, Dépakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates).
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : http://www.pifo.uvsq.fr/epideo/esp/chap_2/standardisation.html). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 955 800 personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, dont 66% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 55 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 15%, dont 78% sont des femmes. Dans l'ensemble, 57% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les troubles névrotiques et de l'humeur. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 16,74‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 16,83‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 14,61‰ sont prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, contre 13,44‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 18,83‰ contre 13,51‰).

Tableau 1. Effectifs et taux bruts

des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par classe d'âge en 2015

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	5 100	50 200	127 200	70 300	39 300	31 100	323 200
Taux brut	0,92‰	7,68‰	18,47‰	22,12‰	15,96‰	16,92‰	12,22‰
Femmes							
Effectif	5 000	74 100	209 200	139 300	92 400	112 600	632 600
Taux brut	0,94‰	9,95‰	26,15‰	36,66‰	31,19‰	35,94‰	20,65‰
Total							
Effectif	10 100	124 300	336 400	209 600	131 800	143 700	955 800
Taux brut	0,93‰	8,89‰	22,6‰	30,04‰	24,27‰	28,9‰	16,74‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés

des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par région en 2015

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	42 200	13,05‰	13,52‰	83 100	22,33‰	23,02‰	125 300	18,02‰	18,57‰
Bourgogne-Franche-Comté	14 600	13,35‰	13,36‰	29 000	22,76‰	22,06‰	43 700	18,41‰	18,02‰
Bretagne	21 000	17,10‰	17,43‰	38 600	26,85‰	26,58‰	59 600	22,36‰	22,38‰
Centre-Val de Loire	11 800	11,65‰	11,74‰	22 400	19,05‰	18,72‰	34 200	15,63‰	15,48‰
Corse	2 000	17,23‰	16,14‰	4 300	32,36‰	30,01‰	6 300	25,35‰	23,51‰
Grand Est	21 400	9,96‰	10,07‰	40 500	16,29‰	16,18‰	61 900	13,35‰	13,34‰
Guadeloupe	1 000	6,11‰	6,54‰	3 000	13,91‰	14,16‰	4 000	10,53‰	10,79‰
Guyane	200	2,36‰	3,06‰	300	3,65‰	4,88‰	500	3,07‰	4,00‰
Hauts-de-France	30 100	12,24‰	12,67‰	52 700	19,02‰	19,60‰	82 800	15,83‰	16,38‰
Ile-de-France	48 500	9,68‰	10,28‰	98 600	17,19‰	18,56‰	147 100	13,69‰	14,67‰
Martinique	700	5,01‰	5,12‰	2 000	10,42‰	10,07‰	2 800	8,09‰	7,93‰
Mayotte	< 100	0,66‰	0,84‰	< 100	0,84‰	1,00‰	< 100	0,76‰	0,89‰
Normandie	16 700	12,66‰	12,83‰	32 100	21,25‰	21,10‰	48 800	17,25‰	17,26‰
Nouvelle Aquitaine	29 900	13,63‰	13,53‰	63 100	24,26‰	23,28‰	93 000	19,40‰	18,81‰
Occitanie	32 900	14,66‰	14,82‰	64 300	24,46‰	24,22‰	97 200	19,94‰	19,86‰
Pays de la Loire	17 300	11,80‰	12,22‰	32 500	19,42‰	19,80‰	49 800	15,87‰	16,27‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29 900	14,51‰	14,53‰	60 600	24,87‰	24,23‰	90 500	20,12‰	19,74‰
Réunion	2 400	6,29‰	7,21‰	4 500	10,37‰	11,85‰	6 900	8,46‰	9,69‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur décédées par classe d'âge en 2015

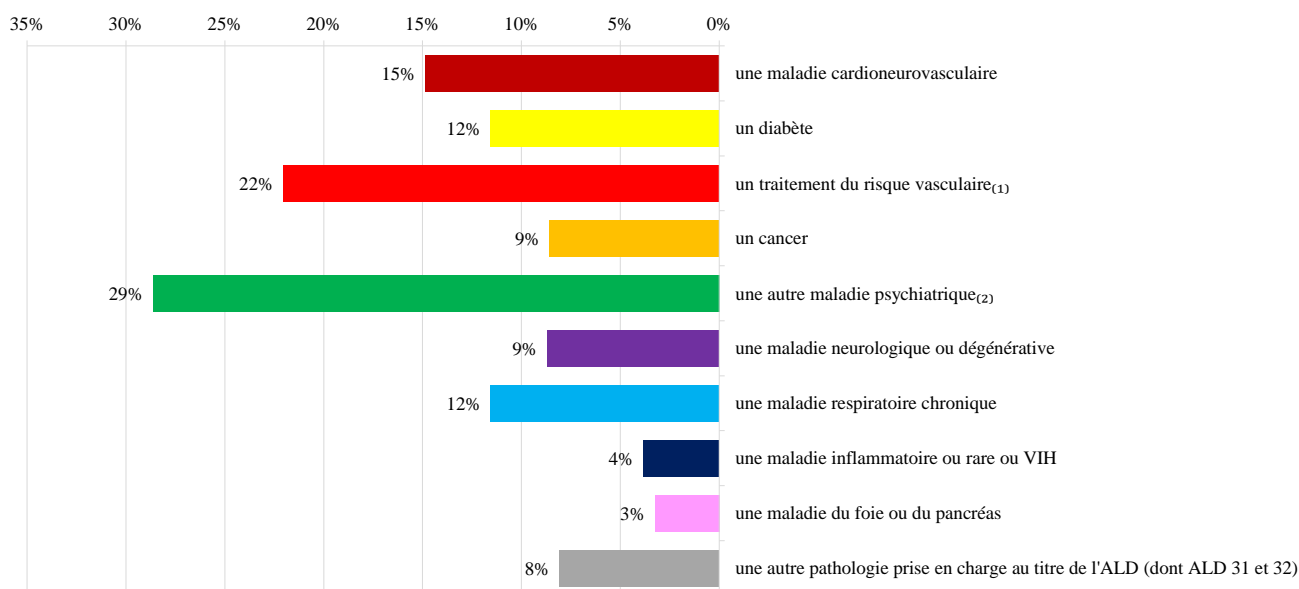
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	400	2 600	2 700	2 800	9 700	18 200
Effectif total	9 200	111 200	309 500	185 500	114 300	125 700	855 400
Taux brut	-	0,34%	0,85%	1,46%	2,43%	7,73%	2,13%

Source : SNIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur sont respectivement de 73 ans et de 76 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

⁽²⁾ dont 10,6% Troubles psychotiques ; 0,9% Déficience mentale ; 9,3% Troubles addictifs ; 1,3% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 14,5% Autres troubles psychiatriques

Par ailleurs 69,9% ont des traitements antidépresseurs ou Lithium (avec ou sans pathologies) ; 30,5% ont des traitements neuroleptiques (avec ou sans pathologies) ; 55,8% ont des traitements anxiolytiques (avec ou sans pathologies) ; 31,2% ont des traitements hypnotiques (avec ou sans pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 5 276 millions d'euros (3,3%) sont attribués à la prise en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur :

- 1 090 millions d'euros pour les soins de ville
- 2 783 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 1 404 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 4 750 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2013 et 2015

a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur est de 4,05%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de 0,11 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,1 point.

b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux troubles névrotiques et de l'humeur est de 4,28%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +0,51%.